



WORKSHOP

ATELIER DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGE EN DROIT COMPARÉ

- IRENEE -

« LE ROYAUME-UNI »



L'objectif de ce workshop est de proposer de façon périodique, dans un cadre convivial, aux universitaires de se rencontrer afin de discuter et débattre de sujets d'actualité de droit comparé.

mardi 18 octobre

9h15 à 11h30

salle du conseil - Faculté de droit - Nancy

Stéphane PIERRÉ-CAPS

Depuis une quinzaine d'années, le Royaume-Uni témoigne d'un chantier constitutionnel permanent. Même si l'adoption d'une constitution écrite n'est pas (encore ?) à l'ordre du jour, la singularité constitutionnelle britannique tend à s'estomper. La crise de confiance qui affecte le Parlement précipite l'effritement du dogme de la souveraineté parlementaire, en dépit de la réforme enfin esquissée de la Chambre des Lords. La formule du gouvernement de coalition issue des élections législatives de mai 2010, la victoire des nationalistes écossais lors des élections de mai 2011, l'échec du référendum relatif à la réforme du mode de scrutin pour la désignation de la Chambre des Communes, ont entraîné le bouleversement d'une configuration politique traditionnellement adossée au système bipartisan et justifié la remise en cause du caractère discrétionnaire de la dissolution, par le Premier ministre, de la Chambre des Communes. C'est au nom de la séparation des pouvoirs que la fonction judiciaire de la Chambre des Lords a été transférée à une Cour suprême. Autant d'éléments qui révèlent un pays en mutation institutionnelle : peut-on encore parler, sous cet aspect, d'une « exception britannique » ?

Yves PETIT

Après les longues années de veto français, l'adhésion du Royaume-Uni le 1er janvier 1973 a constitué un moment important dans l'histoire de la construction européenne. Depuis son adhésion, le Royaume-Uni a toujours combattu la principale politique de l'Union, la Politique agricole commune et mis en avant l'idée d'un « juste retour ». A l'heure actuelle, il n'est pas membre de la zone euro, ne participe pas à l'espace Schengen et rejette la politique étrangère commune et la politique de défense. Ses positions sur le plan budgétaire sont également difficilement compréhensibles : il freine l'harmonisation fiscale, refuse une réforme du système des ressources propres de l'Union et bénéficie d'une correction, le fameux « chèque britannique ». Doit-on en conclure que le Royaume-Uni est un Etat membre différent des autres ?

Thématiques des prochaines séances :

29/11/2011 : « La Palestine »

10/01/2012 : « La règle d'or »

Si vous souhaitez participer au Workshop organisé par l'IRENEE, merci de vous inscrire auprès du Laboratoire de recherche en précisant vos :

Nom, Prénom, statut ainsi que la/les séance(s) choisies.

mcorbin@univ-nancy2.fr / 03.54.50.45.51